



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE L'ALLIER

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des élections, de la réglementation générale  
et de l'appui à la délivrance des titres

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
SERA RETOURNE**

### ATTESTATION PRÉFECTORALE D'APTITUDE MÉDICALE A LA CONDUITE

1ere demande  renouvellement

Activités professionnelles exercées :

taxi  VTC  ambulance  ramassage scolaire  transport public de personnes

Je, soussigné(e), Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom d'usage: \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

sollicite la délivrance d'une attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite.

Je suis titulaire d'un permis de conduire délivré par une autorité européenne autre que la France et j'atteste avoir pris connaissance que mon dossier sera enregistré sur le fichier national des permis de conduire

Pièce à joindre à la demande :

- Photocopie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie recto/verso de votre permis de conduire, catégorie B, en cours de validité
- Avis médical (**original**) portant la/les **mention(s) d'aptitude à la conduite de(s) activité(s) professionnelle(s) demandée(s)**, délivré par l'un des médecins agréés par la Préfecture, conformément à l'article R. 221-10 du code de la route, **de moins de 2 ans**, dûment complété, daté, et signé - (volets 1 et 2 de l'exemplaire n°1 du CERFA N°14880\*01 muni d'une photo ou le CERFA N°14880\*02)
- Photocopie d'un justificatif de domicile récent à votre nom, en cas d'hébergement : attestation d'hébergement, copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile récent de l'hébergeant

**En supplément en cas de renouvellement TAXI ou VTC**

- Photocopie de l'attestation de formation en cours de validité, à défaut, l'inscription de la formation à venir
- Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du Code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

Article 441-7 du Code pénal : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du demandeur

**Dossier complet est à transmettre :**

- soit par voie postale à l'adresse suivante : préfecture de l'Allier – Bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres – CS31649 – 03016 MOULINS Cedex

- soit directement à l'accueil de la préfecture sous enveloppe en mentionnant le service suivant : Bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres